

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1513

20 juillet 2007

SOMMAIRE

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.	72611	Lombard Odier Darier Hentsch Multiadvisers	72584
Aus Terra Consult S.A.	72608	Lux-Euro-Stocks	72608
Avenire S.A.	72610	Lux-Wood S.A.	72612
Babcock & Brown Lumière S.à r.l.	72614	Macropus S.à r.l.	72580
Blue Ringed S.à r.l.	72612	Maple Grove S.à r.l.	72609
Bradipo Travel International S.à r.l.	72611	Mateco Location de Nacelles S.A.	72605
Bureau & Computercenter S.A.	72606	Messina Paolo S.à r.l.	72609
Caisse Raiffeisen Noerdange-Saeul-Useldange Société Coopérative	72604	Molinvest S.A.	72604
Cyanea S.à r.l.	72592	Montage Schweißtechnik Engineering GmbH	72606
Defilippi S.à r.l.	72611	Moventum S.A.	72593
Dofleini S.à r.l.	72610	Moventum S.C.A.	72593
EFG Consolidated Holdings S.A.	72602	M.S.E. GmbH	72606
EVIDENCE, Stratégie et Communication s.à r.l.	72621	New Tech Venture Capital Management S.A.	72592
Fidav S.A.	72612	Pan European Finance Framework HRE S.à r.l.	72578
Fiparmo S.A.	72624	Parc Erpeldange S.A.	72609
FIP Global Investments S.A.	72624	PEF Investment III S.à r.l.	72578
FUGRO ECO CONSULT, Gesellschaft mit beschränkter Haftung	72624	President A	72580
Garage Thommes & Cie	72602	President C	72578
Heirens Constructions S.à r.l.	72584	Rendite Lux S.A.	72610
ICM Diversified Alpha Series	72584	Rouge Participation S.A.	72606
IFP Invest	72605	Société Civile Immobilière A KLEN-KESCH	72613
IFP Invest	72605	Solidarity Takafol S.A.	72607
Immobilière Park Warken Sàrl	72603	Stora Enso S.à r.l.	72607
Interaviation Partners S.A.	72592	Takafol S.A.	72607
Jean Arendt et Fils SA	72608	Taro S.A.	72607
Le Nouveau Riquewihr	72610	TPG Luxembourg Holdings S.à r.l.	72585
Letimex S.A.	72604	Transtrend Fund Alliance	72580
Letimex S.A.	72612	Weatherford Financing (Luxembourg) S.à r.l.	72603
Letimex S.A.	72607		
Letimex S.A.	72611		
Letimex S.A.	72608		

President C, Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 112.836.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks
Notaire

Référence de publication: 2007068987/216/11.

(070074328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**Pan European Finance Framework HRE S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PEF Investment III S.à r.l.).**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 124.831.

In the year Two Thousand and Seven, on the Seventeenth of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, public notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- PAN EUROPEAN FINANCE II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and governed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 105.195, hereafter referred as to the «Sole Shareholder».

The Sole Shareholder is hereby represented by Mr. Yohan Menna, lawyer, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- PEF INVESTMENT III S.à r.l. is a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.831, incorporated pursuant to a deed drawn up by public notary Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), dated 6 February 2007, in process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter referred to as the «Company»); and

- The articles of association of the Company (the «Articles») have not been amended since the incorporation of the Company.

All this having been declared, the appearing party, holding 500 (Five Hundred) shares (parts sociales) corresponding to 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded and has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from PEF INVESTMENT III S.à r.l. to PAN EUROPEAN FINANCE FRAMEWORK HRE S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 4, («Name») of the Articles, so that it will henceforth read as follows:

«The Company will have the name PAN EUROPEAN FINANCE FRAMEWORK HRE S.à r.l.»

The foregoing resolutions have been taken separately.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,800.- Euros.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

After the document having been read and explained to the appearing person, the present deed has been signed by the appearing person together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- PAN EUROPEAN FINANCE II S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500,- EUR, ayant son siège social au 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.195, ci-après dénommée l'«Associé Unique»,

L'Associé Unique est ici représenté par M. Yohan Menna, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- PEF INVESTMENT III S.à r.l. est une société à responsabilité limitée, organisée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.831, constituée par acte sous seing privé par devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), daté du 6 février 2007, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après dénommée la «Société»); et

- Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, détenant Cinq Cents (500) parts sociales correspondant à 100% du capital social de la Société, représentée comme dit ci-dessus, a immédiatement procédé et pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de PEF INVESTMENT III S.à r.l. en PAN EUROPEAN FINANCE FRAMEWORK HRE S.a r.l.

Deuxième résolution

En vertu de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4 («Dénomination») des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a comme dénomination PAN EUROPEAN FINANCE FRAMEWORK HRE S.à r.l.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 1.800,- Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la dite partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Menna, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, Relation: LAC/2007/5613. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007070243/211/97.

(070075769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Macropus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.819.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 juin 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation

M. Goeres

Référence de publication: 2007070481/231/16.

(070075789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Transtrend Fund Alliance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 97.101.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2007

En date du 10 mai 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé

- de renouveler le mandat de Mr Stefan Richter, Mr Joep Van Den Broek, Mr Hans-Willem Baron Van Tuyll Van Serooskerken et Mr Pierre Delandmeter, en qualité d'Administrateurs de la SICAV jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007069570/1024/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05128. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

President A, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 112.834.

Im Jahr zweitausendsieben, den einunddreißigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar, Maître Jean-Paul Hencks, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Wird eine außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre der President A («Die Gesellschaft»), eine société anonyme, mit Sitz in 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, gegründet aufgrund einer Gründungsakte des Notars Maître Léon Thomas Metzler am 21. Dezember 2005, veröffentlicht im Memorial C Nummer 552 vom 16. März 2006, bestehend nach den Gesetzen von Luxemburg und im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 112.834 eingetragen.

Die Hauptversammlung wird um 14 Uhr mit Herrn Holger Holle, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in Luxemburg, als Vorsitzendem eröffnet, der als Sekretär Frau Marie-Paule Kohn-Thibo, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in Luxemburg, ernennt,

und als Stimmzähler Herrn Frank Ferron, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in Luxemburg, ernennt.

Das Büro der Hauptversammlung ist damit bestellt und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar, Folgendes zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt ist:

Tagesordnung:

1. Ernennung von Herrn Löblein, Herrn von Plehn, Herrn Schwarzer, Herrn Weinbrenner und Herrn Dr. Zöll zu Mitgliedern des Verwaltungsrats der Gesellschaft und Entlastung der scheidenden Verwaltungsratsmitglieder

2. Verlegung des Gesellschaftssitzes

3. Änderung des Gesellschaftsvertrags:

Neufassung des Gesellschaftsvertrags in deutscher Sprache und Anpassung des Gesellschaftszwecks mit folgendem Inhalt:

«Die Gesellschaft verfolgt den folgenden Gesellschaftszweck:

- Direkter Erwerb sowie die Vermietung und die Verwaltung einer Immobilie, gelegen 37A, avenue John F. Kennedy in Luxemburg, bekannt unter dem Namen «President Building».

- Erwerb von Gegenständen, die zur Bewirtschaftung der genannten Immobilie der Gesellschaft erforderlich sind.

- Sowie sonstige mit der Verwaltung der genannten Immobilie der Gesellschaft unmittelbar verbundene Tätigkeiten.

Es wird ausdrücklich festgehalten, dass die Gesellschaft keine Sicherheiten oder Garantien geben kann. Diese Beschränkung gilt nicht für Sicherheiten oder Garantien, die von der Gesellschaft im Zusammenhang mit Darlehensverträgen gegenüber finanzierenden Banken eingeräumt werden.»

II. Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachtinhaber der vertretenen Aktionäre und die Anzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste erscheinen, diese Anwesenheitsliste von den Aktionären, den Vollmachtinhabern der vertretenen Aktionäre und dem Büro der Versammlung unterschrieben wurde, die sich im Anhang an die vorliegende Urkunde befindet und die gleichzeitig mit dieser bei den Registerbehörden eingereicht werden soll. Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, mit dem Vorsatz ne varietur versehen, werden ebenfalls an die vorliegende Urkunde angefügt.

III. Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre das gesamte Gesellschaftskapital vertreten und auf sämtliche Einberufungsvoraussetzungen verzichtet haben; somit ist die Hauptversammlung ordnungsgemäß gebildet und kann wirksam über alle Tagesordnungspunkte beschließen.

Dann fasste die Hauptversammlung nach Beratung einstimmig die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, den Rücktritt von

- Herrn Stéphan Sonnevile;

- Herrn Albert de Pauw;

- Herrn Olivier Ralet;

- Herrn Laurent Collier;

von ihrem Mandat als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft und von

- Herrn Stéphan Sonnevile;

- Herrn Albert de Pauw;

von ihrem Mandat als für das Tagesgeschäft abgeordnete Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft anzunehmen und ihnen bezüglich der Erfüllung des Mandats Entlastung zu erteilen.

Die Hauptversammlung beschließt, die folgenden Personen zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrats der Gesellschaft zu ernennen, bis zum Jahre 2013:

- Herrn Frank Georg Löblein, Angestellter, geboren am 20. Dezember 1965 in Wiesbaden, wohnhaft Hildegardisstrasse 2, 65343 Eltville am Rhein, Deutschland;

- Herrn Bernhard Johannes von Plehn, Angestellter, geboren am 29. Januar 1971 in Bad Dürkheim, wohnhaft Auf der Bitz 8, 55270 Ober-Olm, Deutschland;

- Herrn Ralf Schwarzer, Angestellter, geboren am 6. Mai 1966 in Kusel/Rheinland-Pfalz, wohnhaft Franz-Marc-Strasse 40, 55543 Bad Kreuznach, Deutschland;

- Herrn Martin Weinbrenner, Angestellter, geboren am 22. November 1965 in Wiesbaden, wohnhaft Salheck 9, 35781 Weilburg-Kubach, Deutschland;

- Herrn Dr. Bodo Karl Walter Zöll, Angestellter, geboren am 12. Oktober 1953 in Lambrecht, wohnhaft Fabriciusring 10, 61352 Bad Homburg v. d. Höhe, Deutschland.

Zweiter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, den Gesellschaftssitz an folgende Adresse zu verlegen: L-2346 Luxemburg, 20, rue de la Poste.

Dritter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, die Sprache des Gesellschaftsvertrags von französischer Sprache in deutsche Sprache zu ändern und den Gesellschaftszweck im Gesellschaftsvertrag anzupassen und demzufolge Artikel 4 des Gesellschaftsvertrags mit folgendem Inhalt neu zu fassen:

« **Art. 4.** Die Gesellschaft verfolgt den folgenden Gesellschaftszweck:

- Direkter Erwerb sowie die Vermietung und die Verwaltung einer Immobilie, gelegen 37A, avenue John F. Kennedy in Luxemburg, bekannt unter dem Namen «President Building».
- Erwerb von Gegenständen, die zur Bewirtschaftung der genannten Immobilie der Gesellschaft erforderlich sind.
- Sowie sonstige mit der Verwaltung der genannten Immobilie der Gesellschaft unmittelbar verbundene Tätigkeiten,

Es wird ausdrücklich festgehalten, dass die Gesellschaft keine Sicherheiten oder Garantien geben kann. Diese Beschränkung gilt nicht für Sicherheiten oder Garantien, die von der Gesellschaft im Zusammenhang mit Darlehensverträgen gegenüber finanzierenden Banken eingeräumt werden.»

Als Konsequenz der oben beschlossenen Sprachänderung beschließt die Hauptversammlung weiterhin, den Gesellschaftsvertrag mit folgendem Inhalt neu zu fassen:

«Name - Sitz - Dauer - Zweck - Kapital

Art. 1. Es besteht zwischen den Zeichnern sowie allen zukünftigen Aktieninhabern eine Aktiengesellschaft, die die Bezeichnung «President A» führt.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechts in Bezug auf die Vertragskündigung, falls der Sitz der Gesellschaft durch einen Vertrag mit Dritten festgelegt ist, kann der Sitz der Gesellschaft durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates an jeden anderen Ort in der Gemeinde, in der der Sitz sich befindet, verlegt werden.

Falls durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur die Gesellschaft nach Ansicht des Verwaltungsrates in ihrer Tätigkeit am Gesellschaftssitz eingeschränkt oder der reibungslose Verkehr zwischen dem Sitz der Gesellschaft und dem Ausland behindert wird oder falls eine solche Einschränkung oder Behinderung unmittelbar bevorsteht, kann der Sitz der Gesellschaft vorübergehend bis zur völligen Normalisierung der Verhältnisse in ein anderes Land verlegt werden. Eine solche Maßnahme berührt nicht die Nationalität der Gesellschaft, die weiterhin eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

Eine Übertragung des Sitzes wird den Dritten durch eines der ausführenden Organe der Gesellschaft, das die Gesellschaft im Hinblick auf alltägliche Verwaltungsaufgaben verpflichten kann, mitgeteilt.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgelegt.

Art. 4. Die Gesellschaft verfolgt den folgenden Gesellschaftszweck:

- Direkter Erwerb sowie die Vermietung und die Verwaltung einer Immobilie, gelegen 37A, avenue John F. Kennedy in Luxemburg, bekannt unter dem Namen «President Building».
- Erwerb von Gegenständen, die zur Bewirtschaftung der genannten Immobilie der Gesellschaft erforderlich sind.
- Sowie sonstige mit der Verwaltung der genannten Immobilie der Gesellschaft unmittelbar verbundene Tätigkeiten.

Es wird ausdrücklich festgehalten, dass die Gesellschaft keine Sicherheiten oder Garantien geben kann. Diese Beschränkung gilt nicht für Sicherheiten oder Garantien, die von der Gesellschaft im Zusammenhang mit Darlehensverträgen gegenüber finanzierenden Banken eingeräumt werden.

Art. 5. Das gezeichnete Kapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,00) aufgeteilt in eintausend (1.000) Aktien ohne Angabe des Nominalwertes.

Die Aktien der Gesellschaft sind je nach Wahl der Aktionäre Namensaktien oder Inhaberaktien.

Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre, der wie bei einer Satzungsänderung zu fassen ist, erhöht oder herabgesetzt werden.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die nicht unbedingt Aktionäre der Gesellschaft sein müssen und deren Mandat sechs Jahre nicht überschreiten darf. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden von der Hauptversammlung der Aktionäre gewählt und können jederzeit durch Beschluss der Hauptversammlung aus ihren Funktionen entlassen werden.

Wird die Stelle eines Verwaltungsratsmitglieds, das von der Hauptversammlung ernannt wurde, frei, so sind die übrigen Verwaltungsratsmitglieder befugt, diese Stelle vorübergehend zu besetzen. In diesem Fall nimmt die Hauptversammlung bei ihrer nächsten Versammlung die endgültige Wahl vor.

Art 7. Der Verwaltungsrat wählt aus dem Kreis seiner Mitglieder einen Vorsitzenden. Falls der Vorsitzende verhindert ist, wird er durch ein Verwaltungsratsmitglied, das von den anwesenden Verwaltungsratsmitgliedern zu diesem Zweck ernannt wird, ersetzt.

Der Verwaltungsrat tritt auf Einberufung durch den Vorsitzenden oder auf Anfrage zweier Verwaltungsratsmitglieder zusammen.

Der Verwaltungsrat ist nur dann beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei die Verwaltungsratsmitglieder sich gegenseitig vertreten können.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme zu den auf der Tagesordnung stehenden Punkten per Brief, Telegramm, Telex, Fax oder E-Mail abgeben, wobei die vier letzten Möglichkeiten schriftlich bestätigt werden müssen.

Ein schriftlicher Beschluss, dem alle Verwaltungsratsmitglieder zustimmen und der von allen Mitgliedern des Verwaltungsrates unterzeichnet wird, hat die gleiche Wirkung wie Entscheidungen, die bei Versammlungen des Verwaltungsrates getroffen werden.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit der absoluten Mehrheit der Stimmberechtigten gefasst. Im Falle einer Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den bei der Versammlung anwesenden Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Die beglaubigten Kopien oder Auszüge der Protokolle werden von einem Verwaltungsratsmitglied oder von einem Bevollmächtigten unterzeichnet.

Art. 10. Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, die im Interesse der Gesellschaft sind. Der Verwaltungsrat hat sämtliche Befugnisse, die durch das Gesetz oder durch diese Satzung nicht ausdrücklich der Hauptversammlung vorbehalten sind.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft vollständig oder teilweise an Verwaltungsratsmitglieder oder Dritte, die keine Aktionäre der Gesellschaft sein müssen, übertragen. Die Übertragung an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglied(er) muss von der Hauptversammlung vorab genehmigt werden.

Art. 12. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft entweder durch die Einzelunterschrift des Beauftragten des Verwaltungsrates oder durch die gemeinsame Unterschrift zweier Verwaltungsratsmitglieder verpflichtet.

Art. 13. Die Gesellschaft wird von einem Rechnungsprüfer beaufsichtigt, der von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt wird, die auch seine Vergütung festlegt. Die Dauer des Mandats des Rechnungsprüfers wird von der Hauptversammlung festgelegt. Sie darf jedoch nicht sechs Jahre überschreiten.

Hauptversammlung

Art. 14. Die Hauptversammlung vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat jegliche Befugnisse im Bereich der sozialen Angelegenheiten der Gesellschaft. Die Einberufungsschreiben werden in der gesetzlich vorgesehenen Form verfasst und gemäß den gesetzlich vorgesehenen Fristen verschickt.

Art. 15. Die jährliche Hauptversammlung trifft in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes, an dem in den Einberufungsschreiben genannten Ort, am dritten Mittwoch des Monats April eines jeden Jahres um 10.30 Uhr zusammen.

Fällt das Datum der Versammlung auf einen Feiertag, so findet die Versammlung am nächsten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 16. Eine außerordentliche Hauptversammlung kann durch den Verwaltungsrat oder durch den oder die Rechnungsprüfer einberufen werden. Sie muss auf schriftliche Anfrage von Aktionären, die ein Fünftel des Gesellschaftskapitals vertreten, einberufen werden.

Art. 17. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Geschäftsjahr - Verteilung der Gewinne

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt die Jahresabschlüsse gemäß den gesetzlichen Bestimmungen.

Der Verwaltungsrat legt dem Rechnungsprüfer mindestens einen Monat vor der ordentlichen Hauptversammlung die Jahresabschlüsse und einen Bericht über die Tätigkeiten der Gesellschaft vor.

Art. 19. Der Überschuss der Bilanz, abzüglich der Kosten und Schuldentilgung, stellt den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Jährlich werden mindestens fünf Prozent (5%) des Nettogewinnes der Gesellschaft vorab den gesetzlichen Rücklagen zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals betragen.

Der restliche Betrag steht der Hauptversammlung der Aktionäre zur Verfügung.

Die Gesellschaft kann unter Berücksichtigung der geltenden Regeln Abschlagsdividenden ausschütten.

Die Hauptversammlung kann beschließen, dass die Gewinne und die zur Verteilung zur Verfügung stehenden Reserven zur Abschreibung des Kapitals verwendet werden, ohne dass das ausgedrückte Kapital gesenkt wird.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Hauptversammlung, der wie bei einer Satzungsänderung zu fassen ist, aufgelöst werden.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, die natürliche oder juristische Personen sein können, durchgeführt. Die Liquidatoren werden von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt, die auch die Befugnisse der Liquidatoren festlegt.

Allgemeine Bestimmung

Art. 21. Für sämtliche Fragen, die nicht durch diese Satzung geregelt sind, gilt das Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert.»

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, haben diese Personen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Holle, M.-P. Thibo, F. Ferron, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, Relation: LAC/2007/11135. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zweck der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Luxemburg, den 6. Juni 2007.

J.-P. Hencks.

Référence de publication: 2007069702/216/195.

(070073929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Heirens Constructions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7738 Colmar-Berg, Zone Industrielle, route de Cruchten.

R.C.S. Luxembourg B 102.858.

Statuts coordonnés suivant acte du 23 mai 2007, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

U. Tholl

Notaire

Référence de publication: 2007069467/232/11.

(070073915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Lombard Odier Darier Hentsch Multiadvisers, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.457.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007068991/242/12.

(070074696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

ICM Diversified Alpha Series, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 94.281.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 mai 2007

En date du 9 mai 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de réélire Madame Aurore Van Der Werf, Madame Virginie Du Jeu, Monsieur Patrick Zurstrassen, Monsieur Robert Tellez et Monsieur Pierre Delandmeter, en qualité d'Administrateurs, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007069563/1024/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05157. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

TPG Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.539.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

NEWBRIDGE ASIA IV, L.P., a exempted limited partnership established under the laws of the Cayman Islands, registered with the Cayman companies registry under number MC-15721 and acting through its general partner NEWBRIDGE ASIA GenPar IV, L.P., a limited partnership established under the laws of the Cayman Islands and registered with the Cayman companies registry under number MC-15719, itself acting through its general partner, NEWBRIDGE ASIA ADVISORS IV, Inc. a company incorporated under the laws of the Cayman Islands and registered with the Cayman companies registry under number MC-148591, each with registered office at c/o MAPLES AND CALDER CORPORATE SERVICES Ltd. Ugland House, South Church Street, P.O. Box 309 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies,

and represented by Ms Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 26 April 2007 which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a private limited liability company TPG LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name TPG LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, convertible bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company, Binding Signature. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong to.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers, including at least one class A and one class B manager (which may be represented). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the sole signature of any one class A manager (in any case and in all circumstances) and/or the joint signature of a class A manager and one class B manager (including by way of representation) unless special powers have been delegated by the board of managers to the class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager if there is only one manager, by the board of managers or any two of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A, or by anyone class A manager and one class B manager acting together (including by way of representation) unless special powers have been delegated by the board of managers to the class B manager.

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11.00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2007.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against their respective names:

Subscriber	Number of shares	Payment €
NEWBRIDGE ASIA IV, L.P.	12,500	12,500
Total	12,500	12,500

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand nine hundred Euros.

Extraordinary General Meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Class A Managers:

Name, Address, Title, Date of birth, City and country of birth

Dan Carroll, 57/F Two International Finance Centre, Suite 5704-5713, No. 8 Finance Street, Central - Hong Kong, Director of Companies, 29 May 1960, Massachusetts, U.S.A.

Jeff Ekberg, 301 Commerce Street, Suite 3300, Forth Worth, TX 76102 (USA), Director of Companies, 29 April 1965, California, U.S.A.

John Viola, 301 Commerce Street, Suite 3300, Forth Worth, TX 76102 (USA), Director of Companies, 13 October 1965, California, U.S.A.

Doug Puckett, 301 Commerce Street, Suite 3300, Forth Worth, TX 76102 (USA), Director of Companies, 19 July 1957, Texas, U.S.A.

Class B Manager:

Name, Address, Title, Date of birth, City and country of birth

Pedro Fernandes Das Neves, 5D, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, Director of Companies, 15 October 1974, Lisbon, Portugal

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2007.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NEWBRIDGE ASIA IV, L.P., une limited partnership exempté, établie sous les lois des Iles Caiman et inscrite auprès du registre de commerce de Caiman sous le numéro MC-15721, agissant par son general partner NEWBRIDGE ASIA GenPar IV, L.P., une limited partnership établie sous les lois des Iles Caiman et inscrite sous le numéro MC-15719 auprès du registre de commerce de Caiman, lui-même agissant par son general partner, NEWBRIDGE ASIA ADVISORS IV, Inc. une société constitué sous les lois des Iles Caiman et inscrite auprès du registre de Caiman sous le numéro MC-148591, ayant chacun son siège social au c/o MAPLES AND CALDER CORPORATE SERVICES Ltd. Uglan House, South Church Street, P.O. Box 309 George Town, Grand Caiman, Iles Caiman, British West Indies, et représentée par Mlle Miriam Schinner, Rechtsanwältin, en vertu d'une procuration datée du 26 avril 2007, cette procuration étant enregistrée avec le présent acte.

Lequel comparant agissant ès qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée TPG LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., qu'il constitue par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de TPG LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son por-

tefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, des obligations convertibles et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties ou valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y inclus upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence ou à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de la classe A et les gérants de la classe B. Toute classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Toutefois, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra

être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature de chacun des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature unique de chacun des gérants de classe A (dans tous les cas et dans toute circonstance) et/ou la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation) à moins que des pouvoirs spéciaux ont été délégué par le conseil de gérance au gérant de classe B.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, s'il n'y a qu'un seul gérant, par le conseil de gérance ou par deux gérants, ou s'il existe des classes de gérants, par un gérant de classe A, ou par chacun des gérants de classe A et un gérant de classe B agissant conjointement (y compris par voie de représentation) à moins que des pouvoirs spéciaux ont été délégué par le conseil de gérance au gérant de classe B.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution écrite (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et pour aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au premier mardi du mois de juin à onze (11.00) heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le

dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales indiquées à coté de son nom:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement €
NEWBRIDGE ASIA IV, L.P.	12.500	12.500
Total	12.500	12.500

Les parts sociales ainsi souscrites sont intégralement payées et le montant de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) est disponible pour la Société.

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évalués à environ mille neuf cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, l'associé a pris à les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Gérants de Classe A:

Nom, Adresse, Titre, Date de naissance, Ville et pays de naissance

Dan Carroll, 57/F Two International Finance Centre, Suite 5704-5713, No. 8 Finance Street, Central - Hong Kong, Administrateur de sociétés, 29 mai 1960 Massachusetts, U.S.A.

Jeff Ekberg, 301 Commerce Street, Suite 3300, Forth Worth, TX 76102 (USA), Administrateur de sociétés, 29 avril 1965, California, U.S.A.

Jon Viola, 301 Commerce Street, Suite 3300, Forth Worth, TX 76102 (USA), Administrateur de sociétés, 13 octobre 1965, California, U.S.A.

Doug Puckett, 301 Commerce Street, Suite 3300, Forth Worth, TX 76102 (USA), Administrateur de sociétés, 19 juillet 1957, Texas, U.S.A.

Gérant de Classe B:

Nom, Adresse, Titre, Date de naissance, Ville et pays de naissance

Pedro Fernando Das Neves, 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Administrateur de sociétés, 15 octobre 1974, Lisbonne, Portugal

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

A la demande du comparant le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Schinner, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2007. Relation: LAC/2007/6762. — Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007070286/242/385.

(070075419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

New Tech Venture Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 74.726.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2007

En date du 25 avril 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats d'administrateur de M. Antoine Gilson De Rouvreur, M. Hans Jürgen Schmitz, M. Gérard Lopez, M. Mark Tluszczyk et Mme Laurence Seban jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2008.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007069644/1024/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05131. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070074071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Cyanea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.818.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 juin 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation

M. Goeres

Référence de publication: 2007070487/231/16.

(070075795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Interaviation Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.324.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007070823/510/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02106. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070075551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

**Moventum S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Moventum S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 75.930.

—
In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of March.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of MOVENTUM S.A. (the «Company»), a public limited company («société anonyme») with its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Frank Baden, public notary residing in Luxembourg, dated May 10, 2000, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), Number 680 on September 21, 2000. The articles of incorporation of the Company («the articles of incorporation») have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on September 23, 2005.

The meeting was opened under the chairmanship of Laurent Belloco, Chief Financial Officer of the Company, professionally residing in 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

who appointed as secretary Claude Niedner, lawyer, professionally residing in 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Dr. Constanze Jacobs, lawyer, professionally residing in 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

After the constitution of the board of the meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

II. All shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda; the general meeting may consequently take place without notice of meeting.

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

1. change of the legal form of the Company so as to convert from a «société anonyme» into a partnership limited by shares («société en commandite par actions») with effect as of April 1, 2007;

2. redefinition of the share capital so as to have it represented by one million three hundred and seventy-seven thousand six hundred and sixty-four (1,377,664) Ordinary Shares (as defined hereinafter) and increase of the share capital by issuing one (1) Management Share (as defined hereinafter);

3. corresponding amendments to the articles of incorporation of the Company.

After deliberation, the general meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change of the legal form of the Company so as to convert from a «société anonyme» into a «société en commandite par actions» with effect as of April 1, 2007.

Second resolution

The meeting decides to redefine one million three hundred and seventy-seven thousand six hundred and sixty-four (1,377,664) shares presently in issue of a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each as Ordinary Shares (as defined hereinafter). For the avoidance of doubt, the relevant shares continue to be held by their present shareholders, i.e. BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., a company organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office in 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg holding two hundred fifty six thousand eight hundred twenty (256.820) shares and GOBAL PORTFOLIO ADVISORS, Ltd., a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at 2 Church Street, Hamilton, HM11, Bermuda holding one million one hundred twenty thousand eight hundred forty four (1.120.844) shares, acting as Limited Partners of the Company. In addition the general meeting resolves to increase the share capital in cash, as proved to the undersigned notary, by issuing one (1) Management Share (as defined hereinafter) of a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) for the benefit of MOVENTUM HOLDINGS S.A., proposed to act as General Partner of the Company,

Third resolution

In pursuance of the resolutions 1 and 2, the meeting decides to amend the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

I. Name, Duration, Purpose, Registered Office

Art. 1. There exists among the current owners of shares and all those who may become owners of shares hereafter issued, a Company in the form of a société en commandite par actions under the name of MOVENTUM S.C.A. (the «Company»).

Art. 2. The Company is established for an unlimited period of time. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 23 hereof.

Art. 3. The purpose of the Company is giving investment advice, acting as a portfolio manager, receiving and transmitting for the account of investors, orders relating to units and shares of undertakings for collective investment or other assets permitted by law. In addition, the Company is entitled to act as a distributor of units and shares of undertakings for collective investment and to handle subscription, conversion, redemption request for such units or shares. In general, it may take any measures, carry out any commercial, financial and other operation and take any participation, which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose. It may in particular, take participation, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, and manage and develop such participation.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 5. The General Partner is liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares (as defined hereinafter) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall be liable only to the extent of their contributions to the Company.

II. Share Capital, Shares

Art. 6. The Company has an issued share capital of thirty-four million four hundred forty-one thousand six hundred twenty-five Euros (EUR 34,441,625.-) divided into one million three hundred and seventy-seven thousand six hundred and sixty-four (1,377,664) ordinary shares (the «Ordinary Share») with a nominal value of twenty five Euros (EUR 25.-) each, and one (1) management share held by the General Partner (the «Management Share»), with a nominal value of twenty five Euros (EUR 25.-), the Ordinary Shares and the Management Share being referred to collectively hereafter as the «Shares».

The Company has an authorised capital of fifty million Euros (EUR 50,000,000.-) consisting of two million (2,000,000) ordinary shares, of a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) per share.

The General Partner of the Company is authorized subject to preemption rights of existing shareholders (i) to issue additional shares up to the total authorized capital by contributions in cash, contributions in kind or by conversion of the net profits or any other available reserves into share capital, in whole or in part, from time to time as the General Partner in its discretion may determine, within a period expiring five years after the day of publication of these Articles of Incorporation, and (ii) to determine the conditions of any such increase in capital, including, in relation to contributions in cash and in kind, the price per share and payment terms, and terms of delivery, respectively. Furthermore, contributions in kind have to be made in accordance with Article 26-1 of the law of the 10 August 1915 on commercial companies and thus are subject to a valuation report being established by an independent auditor.

Within the five year period referred to here above and in the limit of the authorized capital, the General Partner is authorized to issue convertible notes and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such other terms and conditions as the General Partner shall consider from time to time to be in the best interest of the Company.

The authorized and issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

In addition, the issued capital of the Company may be increased by the issuance of new shares for subscription up to the amount of the authorized capital. Each time the General Partner shall so act to render effective, in whole or in part, an increase of the issued capital as authorized by these Articles of Incorporation, the General Partner shall cause this Article to be amended so as to reflect such increase of capital and shall take or authorize the taking of all necessary action for the purpose of effecting such amendment in accordance with Luxembourg law.

The General Partner may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid-in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its shares, which reserves or paid in surplus may be used to provide for the payment for any shares which the Company may redeem in accordance with these Articles of Incorporation, for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 22 hereof.

Art. 7. The Shares will only be issued in registered form.

All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered shares held by him and the amount paid up on each such share.

The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences his right of ownership of such registered shares. The Company shall decide whether a certificate for such inscription shall be delivered to the shareholder or whether shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

The share certificates shall be signed by the General Partner or by any officer of the Company duly authorized by the General Partner. Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile. The Company may issue temporary share certificates in such form as the General Partner may determine.

The Ordinary Shares are freely transferable, subject to any restrictions of transfer agreed in a separate agreement between shareholders. In the event that a share is registered in the name of more than one person, the first named holder in the register shall be deemed to be the representative of all other joint holders and shall alone be entitled to be treated as the holder of such Ordinary Share for all purposes, including without limitation entitlement to receive notices from the Company.

The Management Share held by the General Partner is not transferable.

The Company may decide to issue fractional Shares. Such fractional share shall carry no entitlement to vote but shall entitle the holder to participate in the net assets of the Company on a pro rata basis.

III. General Meetings of Shareholders

Art. 8. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that no resolution shall be passed validly unless approved by the General Partner.

Art. 9. The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Wednesday of the month of July at 3.00 p.m. If such day is not a bank business day, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the General Partner, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 10. The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each Share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person, who needs not to be a shareholder, as his proxy in writing or by cable or telegram or telex.

Except as otherwise required by law and subject to the approval by the General Partner, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 11. Shareholders will meet upon call by the General Partner, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders. It may also be called upon the request of shareholders in compliance with applicable law.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

All general meetings shall be presided over by the General Partner.

IV. General Partner

Art. 12. The Company shall be managed by MOVENTUM HOLDINGS S.A., a public limited company organized and existing under the laws of Luxembourg (herein referred to as the «General Partner»).

Art. 13. The General Partner is vested with the broadest powers to determine the corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the powers of the General Partner.

Art. 14. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the signature of the General Partner represented by one or several duly appointed officers, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the General Partner.

Art. 15. The General Partner may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to officers of the General Partner who shall have the powers determined by the General Partner and, with the prior consent of the shareholders in general meeting, to directors of the General Partner.

The General Partner may also confer other special powers of attorney by notarial or private proxy.

The General Partner may appoint such officers of the Company, including a President, a Vice-President or one or more other general managers, the secretary and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the General Partner. Officers need not to be shareholders or directors of the General Partner. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles of Incorporation, shall have the powers and duties given them by the General Partner.

Art. 16. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more of the officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm.

Any officer of the General Partner who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any officer of the General Partner may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such officer shall make known to the General Partner such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

In the event that the General Partner may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such transaction shall be decided by the general meeting of shareholders.

The term «opposite interest», as used in the two preceding paragraphs, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg or GLOBAL PORTFOLIO ADVISORS, Ltd., a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at 2 Church Street, Hamilton, HM11, Bermuda, any subsidiary or affiliate thereof, as may from time to time be determined by the General Partner in its discretion.

Art. 17. The Company may indemnify the General Partner and any officer of the General Partner, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been an officer of the General Partner or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall neither exclude other rights to which he may be entitled nor prevent the Company from entering into indemnification agreements with such other parties as the General Partner may determine. The Company shall advance litigation-related expenses to an officer of the General Partner if the Company's legal counsel determines that indemnification by the Company is likely and if the officer agrees to repay any advance if he is determined not to be entitled to indemnification.

V. Accounting Year, Balance, Supervision of the Company

Art. 18. At the end of the corporate year, the General Partner shall draw up the Balance Sheet and the Profit and Loss Accounts in the manner required by law.

The annual accounts of the Company are supervised by one or several auditors who shall qualify as «réviseurs d'entreprises» to be appointed by the General Partner. Such auditors will deliver their report to the General Partner.

Art. 19. The accounting year of the Company shall begin on the 1st April of each year and shall terminate on the 31st March.

Art. 20. From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%)

of the capital of the Company as stated in Article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article 7 hereof.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may alone declare dividends from time to time, as it in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

Subject to the requirements set out by law, the General Partner may decide to distribute interim dividends.

Payments of distributions shall be made to the shareholders at their registered office in the register of shareholders. The dividends declared may be paid in Euros or any other currency selected by the General Partner and may be paid at such places and times as may be determined by the General Partner. The General Partner may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

VI. Liquidation

Art. 21. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by the General Partner, unless the general meeting of shareholders appoints one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) and determine their powers and their compensation.

VII. Amendment of the Articles of Incorporation

Art. 22. These Articles of Incorporation may be amended from time to time, subject to the approval of the General Partner, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 23. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société MOVENTUM S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 680 du 21 septembre 2000. Les statuts de la société (les «Statuts») ont été modifiés la dernière fois le 23 septembre 2005 suivant acte reçu par le notaire soussigné.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Laurent Belloco, Directeur Financier de la Société, de résidence professionnelle à 12, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg,

qui désigne Claude Niedner, avocat, comme secrétaire, de résidence à professionnelle 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Dr. Constanze Jacobs, avocate, de résidence professionnelle à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

II. Que tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour; par conséquent, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

III. Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour suivant:

1. modification de la forme légale de la Société de sorte à transformer la société d'une société anonyme en société en commandite par actions avec effet au 1^{er} avril 2007;

2. redéfinition du capital social de sorte qu'il soit représenté par un million trois cent soixante-dix-sept mille six cent soixante-quatre (1,377,664) Actions Ordinaires (telles que définies ci-après) et une (1) Action de Commandité (telle que définie ci-après);

3. modifications subséquentes aux statuts de la Société.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la forme légale de la Société de sorte à transformer la Société d'une société anonyme en société en commandite par actions, avec effet au 1^{er} avril 2007.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de redéfinir un million trois cent soixante-dix-sept mille six cent soixante-quatre (1,377,664) actions actuellement émises d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune comme Actions Ordinaires (telles que définies ci-après). Afin d'éviter tout doute, les actions concernées restent en détention des actionnaires actuels, à savoir la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., une société constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg détenant deux cent cinquante-six mille huit cent vingt (256.820) actions, et GPA, une société constituée sous les lois des Bermudes et ayant son siège social à 2 Church Street, Hamilton, HM11, Bermudes détenant un million cent vingt mille huit cent quarante-quatre (1.120.844) actions, agissant en leur qualité d'Associés Commanditaires de la Société. De plus, l'assemblée générale décide à augmenter le capital social en numéraire, dont la preuve a été donnée au notaire soussigné, par l'émission d'une (1) Action de Commandité (telle que définie ci-après) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à l'avantage de MOVENTUM HOLDINGS S.A., prévue d'agir comme Associé Commandité de la Société.

Troisième résolution

Suivant des résolutions 1^{ère} et 2, l'Assemblée décide de modifier les statuts de la Société qui se lisent maintenant comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe entre les actuels détenteurs d'actions et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société en commandite par actions sous la dénomination MOVENTUM S.C.A. (la «Société»).

Art. 2. La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modifications de Statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 23 ci-après.

Art. 3. L'objet social de la Société est le conseil en investissement, la gestion de portefeuille, la réception et le transfert pour le compte des investisseurs des ordres relatifs aux parts et actions des organismes de placement collectif ou des autres avoirs permis par la loi. De plus, la Société est autorisée à agir en tant que distributeur de parts et d'actions des organismes de placement collectif et de s'occuper des demandes de souscription, de conversion et de rachat relatives à des telles parts ou action. En général, elle pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet, y inclus agir en tant que garant ou fournir toutes formes de garanties pour le bénéfice des sociétés directement ou indirectement affiliées.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision de l'Associé Commandité, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où l'Associé Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

II. Capital social, Actions

Art. 5. L'Associé Commandité est responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées des avoirs de la Société. Les porteurs d'Actions Ordinaires (telles que définies ci-après) s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits en tant qu'actionnaires lors des assemblées générales, et ne sont tenus responsables que dans la limite de leurs apports à la Société.

Art. 6. La Société a un capital souscrit de trente-quatre millions quatre cent quarante et un et six cent vingt-cinq euros (EUR 34.441.625,-), représenté par un million trois cent soixante-dix-sept et six cent soixante-quatre (1.377.664) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros par action, et une (1) action de commandité détenue par l'Associé Commandité (l'«Action de Commandité»), d'une valeur nominale vingt-cinq (25,-) euros, les Actions Ordinaires et l'Action de Commandité seront collectivement dénommées «Actions» ci-après.

Le capital autorisé est fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-) représenté par deux millions (2.000.000) d'Actions ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

L'Associé Commandité de la Société est autorisé sous réserve des droits de préemption des actionnaires existants (i) à émettre, périodiquement et à sa libre discrétion des actions nouvelles à concurrence du capital autorisé, en contrepartie d'apports en espèces ou en nature ou par la conversion en capital des bénéfices nets ou de toute autre réserve disponible, en tout ou en partie, pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces Statuts, et (ii) à déterminer les conditions d'une telle augmentation de capital, de même que, en ce qui concerne les apports en espèces et en nature, le prix par action et les conditions du paiement, respectivement de la livraison. Tous les apports en nature doivent être faits conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par conséquent doivent faire l'objet d'un rapport d'évaluation établi par un réviseur indépendant.

Durant la période de cinq ans sus-mentionnée et dans la limite du capital autorisé, l'Associé Commandité est autorisé à émettre des obligations convertibles et à consentir des options pour souscrire des actions aux personnes et aux conditions que l'Associé Commandité détermine au cours du temps pour respecter au mieux les intérêts de la Société.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution des actionnaires adoptée de la manière prescrite pour la modification des présents Statuts.

En outre, le capital souscrit de la Société peut être augmenté par l'émission de nouvelles actions à concurrence du capital autorisé.

Chaque fois que l'Associé Commandité aura ainsi réalisé, en tout ou en partie, une augmentation de capital telle qu'autorisée par les présents Statuts, l'Associé Commandité fera en sorte que le présent article soit modifié, afin de tenir compte de cette augmentation de capital et prendra toute mesure ou autorisera la prise de toute mesure requise pour une telle modification conformément à la loi luxembourgeoise.

L'Associé Commandité peut créer périodiquement telles réserves de capital qu'il juge utiles (en plus de celles requises par la loi) et constituera un compte prime d'émission, constituée des fonds reçus par la Société en tant que primes d'émission sur l'émission et la vente de ses actions, lesquelles réserves ou primes d'émission peuvent être utilisés afin de pourvoir au paiement des actions rachetées par la Société conformément aux présents Statuts, afin de compenser des pertes de capital réalisées ou non réalisées ou afin de payer des dividendes ou d'effectuer d'autres distributions.

La Société peut aux conditions et dans les termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires prise conformément aux dispositions exigées pour la modification des présents Statuts, telles qu'établies à l'article 22 ci-après.

Art. 7. Toutes les Actions seront uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les actions nominatives émises par la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; le registre doit contenir le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre d'actions nominatives qu'il détient et le montant payé sur chacune de ces actions.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription au registre des actions nominatives. La Société décidera si un certificat constatant cette inscription sera délivré à l'actionnaire ou si celui-ci recevra une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire.

Les certificats constatant l'inscription de l'actionnaire seront signés par l'Associé Commandité ou par tout fondé de pouvoir de la Société dûment autorisé par l'Associé Commandité. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées par le conseil d'administration.

Les Actions Ordinaires sont librement cessibles, sous réserve des restrictions de transfert acceptées par les actionnaires aux termes d'un accord séparé. Au cas où une action est inscrite au nom de deux ou plusieurs personnes, le conseil d'administration peut décider que la personne inscrite en premier dans le registre sera considérée comme étant le représentant de tous les autres titulaires indivis et aura à tous les égards seul droit à être traité comme titulaire de cette Action Ordinaire, y compris, sans préjudice d'autres droits, le droit de recevoir des avis de la part de la Société.

L'Action de Commandité détenue par l'Associé Commandité n'est pas transférable.

La Société peut décider d'émettre des fractions d'Actions. Ces fractions d'actions ne confèrent pas de droit de vote à leur titulaire, mais leur permettront de participer au prorata dans les actifs nets de la Société.

III. Assemblées générales des Actionnaires

Art. 8. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve qu'une décision ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par l'Associé Commandité.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le premier mercredi du mois de juillet à 3.00 heures de l'après-midi. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si l'Associé Commandité constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 10. Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute Action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi et sous condition d'approbation par l'Associé Commandité, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

L'Associé Commandité peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par l'Associé Commandité à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, envoyé par lettre recommandée, au moins huit jours avant l'assemblée, à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalables.

Toute assemblée générale sera présidée par l'Associé Commandité.

IV. L'Associé Commandité

Art. 12. La Société sera administrée par MOVENTUM HOLDINGS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois (ci-après dénommée «Associé Commandité»).

Art. 13. L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour déterminer la politique de la Société ainsi que le cours et la conduite de l'administration et des opérations de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires appartiennent à l'Associé Commandité.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Associé Commandité, représenté par un ou plusieurs représentants dûment nommés, ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'Associé Commandité.

Art. 15. L'Associé Commandité pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y inclus le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société) ainsi que ses pouvoirs pour exécuter des actes en accord avec la politique de la Société et avec son objet à des fondés de pouvoir de l'Associé Commandité qui auront les pouvoirs que l'Associé Commandité leur fixera et, sous réserve de l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à des administrateurs de l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité peut en outre conférer d'autres mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

L'Associé Commandité pourra nommer des fondés de pouvoir de la Société, dont un Président, un Vice-Président, un ou plusieurs directeurs généraux, ou administrateurs-délégués, un ou plusieurs secrétaires, éventuellement des directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints et d'autres fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par l'Associé Commandité. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être actionnaires ou administrateurs de l'Associé Commandité. Pour autant que les Statuts n'en décident pas autrement, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par l'Associé Commandité.

Art. 16. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait que l'Associé Commandité ou un ou plusieurs fondés de pouvoir de l'Associé Commandité auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé.

Le fondé de pouvoir de l'Associé Commandité, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un fondé de pouvoir de l'Associé Commandité aurait dans quelque affaire de la Société un intérêt opposé à celle-ci, ce fondé de pouvoir devra informer l'Associé Commandité de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport en devra être fait à la prochaine assemblée des actionnaires.

Au cas où l'Associé Commandité a, dans quelque affaire de la Société, un intérêt opposé à celle-ci, cette affaire devra faire l'objet d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Le terme «intérêt opposé», tel qu'il est utilisé dans les deux paragraphes précédents, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., une société constituée en vertu des lois de Luxembourg, ayant son siège social à 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg ou GLOBAL PORTFOLIO ADVISORS, Ltd., une société constituée en vertu

des lois des Bermudes, ayant son siège social à 2 Church Street, Hamilton, HM11, Bermuda, ou toute société filiale ou affiliée, que l'Associé Commandité pourra périodiquement déterminer à son entière discrétion.

Art. 17. La Société pourra indemniser l'Associé Commandité et tout fondé de pouvoir de l'Associé Commandité, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité de fondé de pouvoir de l'Associé Commandité ou pour avoir été, à la demande de l'Associé Commandité, fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf au cas où dans pareils actions ou procès il serait finalement condamné pour négligence ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du fondé de pouvoir en question ni n'empêchera la Société de passer des contrats d'indemnisation avec telles autres parties que l'Associé Commandité déterminera. La Société avancera uniquement les frais liés à toute action ou procès à un fondé de pouvoir de l'Associé Commandité dans la mesure où l'avocat-conseil de la Société aura déterminé qu'il est probable que le Société doive procéder à l'indemnisation et pour autant que le fondé de pouvoir concerné ait accepté de rembourser toute avance s'il s'avérait qu'il n'ait pas droit à une indemnisation.

V. Exercice social, bilan, surveillance de la Société

Art. 18. A la clôture de l'exercice social, l'Associé Commandité rédigera le Bilan et le Compte de Pertes et Profits conformément aux dispositions de la loi.

Les comptes annuels de la Société seront vérifiés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommé(s) par l'Associé Commandité. Les réviseurs remettront leur rapport à l'Associé Commandité.

Art. 19. L'exercice social commencera le 1^{er} avril de chaque année et se terminera le 31 mars.

Art. 20. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article 6 des Statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit ainsi qu'il est dit à l'article 7 ci-avant.

L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et décidera seul de la répartition des dividendes quand il le jugera conforme à l'objet et aux buts de la Société.

Sous réserve des dispositions légales, l'Associé Commandité peut décider de distribuer des dividendes intérimaires.

Le paiement des dividendes se fera aux actionnaires nominatifs à leur siège social porté au registre des actionnaires. Les dividendes annoncés pourront être payés en euros ou en toute autre monnaie choisie par l'Associé Commandité, et pourront être payés aux temps et lieux choisis par l'Associé Commandité. L'Associé Commandité déterminera souverainement le taux de change applicable à l'échange des dividendes en la monnaie de paiement.

VI. Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société il sera procédé à la liquidation par les soins de l'Associé Commandité, à moins que l'assemblée générale des actionnaires ne procède à la désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

VII. Modification des Statuts

Art. 22. Sous réserve de l'approbation de l'Associé Commandité, les présents Statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 23. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et demeure, les comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Belloco, C. Niedner, C. Jacobs, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007. Relation: LAC/2007/4255. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007070250/211/501.

(070075450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

EFG Consolidated Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 29.997.

—
Extrait de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 24 mai 2007

- Le siège social de la société a été transféré de 1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare à 1720 Luxembourg, 6, rue Heine

- PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, est réélue comme commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007069557/263/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00497. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Garage Thommes & Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7650 Heffingen, 90, Op der Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 12.264.

—
L'an deux mille sept, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

- Madame Gabrielle dite Gaby Thommes, commerçante, née à Luxembourg, le 27 septembre 1959, demeurant à L-6170 Godbrange, 3, rue des Champs.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée GARAGE THOMMES & CIE, avec siège social à L-7650 Heffingen, 90, Op der Strooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 12.264, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 27 mai 1974, publié au Mémorial C numéro 194 du 30 septembre 1974,

que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 28 mai 1993, publié au Mémorial C numéro 424 du 14 septembre 1993,

- en date du 16 février 1995, publié au Mémorial C numéro 285 du 22 juin 1995, publié au Mémorial C numéro 264 du 6 février 2006,

que et la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue en date du 26 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1348 du 17 septembre 2002,

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 10 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 264 du 6 février 2006.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales en date de ce jour, Monsieur Nicolas Thommes, commerçant, demeurant à L-7650 Heffingen, 90, Op der Strooss, a cédé ses cinq cents (500) parts sociales à Madame Gabrielle dite Gaby Thommes, préqualifiée.

Cette cession de parts est approuvée conformément à l'article 7 des statuts et l'associée unique la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de ce jour.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR), représentée par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, détenues par l'associée unique Madame Gabrielle dite Gaby Thommes, commerçante, demeurant à L-6170 Godbrange, 3, rue des Champs.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Troisième résolution

L'associée unique décide de faire compléter au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg les données manquantes relatives au siège social et aux gérants.

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Thommes, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 avril 2007. Relation GRE/2007/1875. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007068784/231/57.

(070075013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Weatherford Financing (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 90.818.

Extrait des résolutions circulaires des gérants de la Société prises en date du 7 mai 2007

En date du 7 mai 2007, les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante, avec effet immédiat:

69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial (t. Recueil des Sociétés et Associations).

Luxembourg, le 30 mai 2007.

WEATHERFORD FINANCING (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2007069534/6565/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02302. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Immobilière Park Warken Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2A, Beim Dreieck.

R.C.S. Luxembourg B 91.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007069454/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 5 juin 2007, réf. DSO-CF00027. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070073400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Caisse Raiffeisen Noerdange-Saeul-Useldange Société Coopérative.

Siège social: L-8550 Noerdange, 7, Dikrecherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.446.

Le bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 de la CAISSE RAIFFEISEN NOERDANGE-SAEUL-USELDANGE ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

E. Peyer / E. Cravatte

Directeur adjoint / Président du Comité de direction

Référence de publication: 2007069445/1059/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00430. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Molinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 7-9, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 7.895.

Constituée par-devant Maître Paul Manternach, notaire alors de résidence à Capellen, en date du 15 mars 1961, acte publié au Mémorial C n° 28 du 15 avril 1961, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 octobre 1965, acte publié au Mémorial C n° 127 du 3 novembre 1965, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 janvier 1968, acte publié au Mémorial C n° 18 du 10 février 1968, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 mars 1968, acte publié au Mémorial C n° 57 du 24 avril 1968, modifiée par-devant Maître Jacqueline-Catherine Hansen-Peffer, notaire de résidence à Capellen, en date du 6 novembre 1974, acte publié au Mémorial C n° 5 du 13 janvier 1975, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 mai 1988, acte publié au Mémorial C n° 210 du 4 août 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 8 octobre 1990, acte publié au Mémorial C n° 160 du 3 avril 1991, modifiée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 18 août 1997, acte publié au Mémorial C n° 672 du 1^{er} décembre 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 décembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 302 du 2 mai 1998, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 avril 1999, acte publié au Mémorial C n° 536 du 14 juillet 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 décembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 228 du 24 mars 2000.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

Pour MOLINVEST S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007070830/1261/28.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02876. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Letimex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach.

R.C.S. Luxembourg B 104.151.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 8 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007069433/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 25 mai 2007, réf. DSO-CE00182. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070073794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

IFP Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 89.483.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007069268/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03620. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

IFP Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 89.483.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007069270/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03631. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Mateco Location de Nacelles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1113 Luxembourg, 12A, rue John L. Mac Adam.

R.C.S. Luxembourg B 56.496.

AUSZUG

Die Mandate der 2 Verwaltungsratsmitglieder:

1. Herr Laurent Planche, delegiertes Verwaltungsratsmitglied, geboren am 1. Juni 1967 in F-Murat, wohnhaft in D-54568 Gerolstein, Sarresdorferstrasse, 91A

2. Herr Wolfgang Roth, geboren am 21. November 1941 in D-Stuttgart, wohnhaft in D-73773 Aichwald, Im Schönblick, 16

sowie des Kommissars: LUXREVISION S.à r.l., R.C.S. Luxemburg n ° B 40.124, 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg

wurden für die Dauer von 1 Jahr verlängert bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2008.

Herr Hans-Peter Kauderer wurde durch Herrn Dr.-Ing. Dirk Kehler, geboren in Hannover (Deutschland), am 7. Juni 1963, wohnhaft in D-30827 Garbsen, Auf dem Schacht 4 (Deutschland), als Verwaltungsratsmitglied ersetzt. Das Mandat von Herrn Dr.-Ing. Dirk Kehler ist bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2008 gültig.

Luxemburg, den 2. Mai 2007.

Für MATECO LOCATION DE NACELLES S.A.

L. Planche

Référence de publication: 2007069636/664/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06289. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Montage Schweißtechnik Engineering GmbH, Société à responsabilité limitée,
(anc. M.S.E. GmbH).**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 119.086.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 juin 2007.

Pour copie conforme
Pour la société
Pour Maître J. Seckler
Notaire
Par délégation
I. Colamonico

Référence de publication: 2007070465/231/17.

(070075679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Rouge Participation S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 78.793.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007070825/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03468. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

B.C.C. S.A., Bureau & Computercenter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 4, route de Bastogne.
R.C.S. Luxembourg B 95.693.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2007

1. Sont nommés Administrateurs pour une période d'un an - leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Marc Tafniez, demeurant à B-4830 Limbourg
- Monsieur Herbert Weynand, demeurant à Medell, B-4770 Amel
- Monsieur Norbert Eicher, demeurant à Hünningen, B-4780 St.Vith
- Monsieur François Meyers, demeurant à L-9748 Eselborn
- Madame Mathilde Backes, demeurant à Hünningen, B-4780 St.Vith.

L'assemblée décide de désigner Madame Mathilde Backes comme Présidente du Conseil d'Administration et comme Administrateur délégué. Elle peut engager la société par sa seule signature.

2. Est nommé Commissaire aux Comptes, pour une période d'un an - son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Ronny Eicher demeurant à L-1467 Howald

Pour le Conseil d'Administration
Signature / M. Backes
Administrateur / Administrateur délégué

Référence de publication: 2007069466/832/25.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} juin 2007, réf. DSO-CF00016. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070073906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Letimex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach.

R.C.S. Luxembourg B 104.151.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 8 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007069455/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 25 mai 2007, réf. DSO-CE00179. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070073800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Taro S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 41.933.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007070824/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03469. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

**Solidarity Takafol S.A., Société Anonyme,
(anc. Takafol S.A.).**

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.

R.C.S. Luxembourg B 20.046.

Conseil d'Administration

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 27 novembre 2006 a accepté la démission de Monsieur Rob King comme administrateur et a nommé en remplacement de Messieurs Mohammed Khairy et Ahmed Özen, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2007 comme administrateurs:

- Monsieur Ashraf Bseisu, administrateur, demeurant à A'Ali 746, Royaume de Bahrain, Villa 111, route 4615,
- Monsieur Abdel Latif Sayed, administrateur, demeurant à L-8265 Mamer, 59, rue F. Trausch,

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.*Pour SOLIDARITY TAKAFOL S.A.*

L. Dupong

Mandataire

Référence de publication: 2007069489/259/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02483. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Stora Enso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 67.934.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007070828/5564/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04915. - Reçu 68 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070075544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Aus Terra Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 97.173.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007069282/1629/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF02895. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070074345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Letimex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach.

R.C.S. Luxembourg B 104.151.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 8 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007069435/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 25 mai 2007, réf. DSO-CE00184. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070073764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Jean Arendt et Fils SA, Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 21.402.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007069463/832/12.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} juin 2007, réf. DSO-CF00012. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070073901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Lux-Euro-Stocks, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 64.058.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport du conseil d'administration et le rapport du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 16 mai 2007.

Pour la société

A. Weber

Le notaire

Référence de publication: 2007068994/236/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02703. - Reçu 0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Parc Erpeldange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2A, Beim Dreieck.

R.C.S. Luxembourg B 107.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007069451/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 5 juin 2007, réf. DSO-CF00028. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070073407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Messina Paolo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehlinge, rue de Mondercange.

R.C.S. Luxembourg B 32.328.

Le bilan au 21 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007069391/312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04205. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Maple Grove S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 57.233.

Constituée par-devant M^e Roger Arrensndorf, notaire de résidence à Wiltz, en date du 5 décembre 1996, acte publié au Mémorial C n^o 103 du 4 mars 1997, modifiée par acte sous-seing privé en date du 15 novembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n^o 578 du 13 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

Pour MAPLE GROVE S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007070831/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF02956. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Rendite Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 78.423.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007069380/4191/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04281. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Le Nouveau Riquewihr, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 19.981.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 23 mai 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007069420/206/13.

(070073902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Avenir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 105.510.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007070841/657/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03791. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Dofleini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 122.821.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 juin 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation

M. Goeres

Référence de publication: 2007070475/231/16.

(070075810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Letimex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach.
R.C.S. Luxembourg B 104.151.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 8 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007069436/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 25 mai 2007, réf. DSO-CE00185. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070073762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Bradipo Travel International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 116.229.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007069378/5878/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04097. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Defilippi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 122.822.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 juin 2007.

Pour copie conforme
Pour la société
Pour Maître J. Seckler
Notaire
Par délégation
M. Goeres

Référence de publication: 2007070483/231/16.

(070075792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 28.889.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Référence de publication: 2007069376/682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04136. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Blue Ringed S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 122.813.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 juin 2007.

Pour copie conforme
Pour la société
Pour Maître J. Seckler
Notaire
Par délégation
M. Goeres

Référence de publication: 2007070473/231/16.

(070075808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Letimex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach.
R.C.S. Luxembourg B 104.151.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 8 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007069434/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 25 mai 2007, réf. DSO-CE00183. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070073791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Lux-Wood S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 57.646.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007070837/657/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03777. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Fidav S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 101.010.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007070836/657/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03774. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Société Civile Immobilière A KLENKESCH, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7274 Walferdange, 7, Op den Aessen.

R.C.S. Luxembourg E 1.896.

L'an deux mille sept, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- Madame Danielle Hamen, sans état, née à Luxembourg, le 3 décembre 1961, épouse de Monsieur Pierre Medinger, demeurant à L-5314 Contern, 37A, rue de Luxembourg.

2.- Madame Christiane Hamen, sans état, née à Luxembourg, le 31 juillet 1963, épouse de Monsieur Suso Brüchle, demeurant à L-7274 Walferdange, 7, op den Aessen.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui mit:

- Que la société civile immobilière SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE A KLENKESCH ayant son siège social à L-5471 Wellenstein, 24, rue de Remich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 1.896, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich, en date du 7 août 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 566 du 5 novembre 1996,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Alphonse Lentz en date du 1^{er} avril 1998, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 530 du 21 juillet 1998.

- Que les comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de ladite société et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Exposé préliminaire

Suite à la prédite assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1^{er} avril 1998 par-devant le prénommé notaire Alphonse Lentz, les cent cinquante (150) parts étaient détenues comme suit:

- par Monsieur Roger Hamen à raison de cent vingt (120) parts,
- par Madame Danielle Hamen à raison de quinze (15) parts, et
- par Madame Christiane Hamen à raison de quinze (15) parts.

Monsieur Roger Hamen, en son vivant retraité, né à Luxembourg, le 17 décembre 1933, veuf de Madame Yvette Feipel, ayant demeuré en dernier lieu à L-5471 Wellenstein, 24, rue de Remich, est décédé ab intestat à Orscholz, (Allemagne), le 19 octobre 2006.

Que conformément aux dispositions de l'article 745 du Code civil, la succession du défunt Monsieur Roger Hamen est échue par parts égales à ses deux enfants issus de son mariage avec Madame Yvette Feipel, à savoir: Mesdames Danielle et Christiane Hamen.

Première résolution

Les associées décident:

- de supprimer la valeur nominale des 150 parts,
- de convertir le capital social de 15.000.000,- LUF en 371.840,29 EUR, au cours de 40,3399 LUF = 1,- EUR,
- d'augmenter le capital social à concurrence de 159,71 EUR, pour le porter de son montant actuel à 372.000,- EUR, sans création de parts sociales nouvelles. (Le montant de 159,71 EUR a été apporté en numéraire par les associées, de sorte que ledit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément),
- de remplacer les 150 parts sans désignation de valeur nominale par 150 parts d'une valeur nominale de 2.480,- EUR chacune.

Deuxième résolution

Suite à l'exposé préliminaire et à la résolution qui précèdent, l'article 5 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de trois cent soixante-douze mille euros (372.000,- EUR), divisé en cent cinquante (150) parts de deux mille quatre cent quatre-vingt euros (2.480,- EUR) chacune, détenues comme suit:

1.- Madame Danielle Hamen, sans état, demeurant à L-5314 Contern, 37A, rue de Luxembourg, soixante-quinze parts	75
2.- Madame Christiane Hamen, sans état, demeurant à L-7274 Walferdange, 7, op den Aessen, soixante-quinze parts	75
Total: cent cinquante parts	150

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.»

Troisième résolution

Les associées décident de transférer le siège social de L-5471 Wellenstein, 24, rue de Remich, à L-7274 Walferdange, 7, op den Aessen, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. (première phrase).** Le siège social est établi à Walferdange.»

Quatrième résolution

Les associées refixent la gérance de la société et nomment, pour une durée indéterminée, comme nouvelles gérantes:

- Madame Danielle Hamen, sans état, née à Luxembourg, le 3 décembre 1961, demeurant à L-5314 Contern, 37A, rue de Luxembourg, et
- Madame Christiane Hamen, sans état, née à Luxembourg, le 31 juillet 1963, demeurant à L-7274 Walferdange, 7, op den Aessen.

Cinquième résolution

Les associées décident de fixer le pouvoir de signature des gérantes comme suit:

«La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérantes.»

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de neuf cents euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Hamen, C. Hamen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 mai 2007. Relation GRE/2007/1923. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007068782/231/81.

(070075000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Babcock & Brown Lumière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 128.461.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the fourth day of June.

Before Us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS S.à r.l., a Luxembourg company having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.507, represented by Mrs Caroline Bonald, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy shall be signed ne varietur by the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The above named person in the capacity in which they act, have declared their intention to constitute by the present deed a «société à responsabilité limitée» and to draw up the Articles of Association of it as follows:

Art. 1. There is hereby established a «société à responsabilité limitée» which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10th, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, as well as by the present statutes.

Art. 2. The denomination of the company is: BABCOCK & BROWN LUMIERE S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg -city.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 4. The Company's object is:

a) to provide direct or indirect financing and/or financial services, as well as administrative assistance ancillary thereto to its subsidiaries or companies in which itself or its parent company has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company») and;

b) to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign commercial, industrial or financial entities, by way of, amongst others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or any other way, or financial debt instrument in any way whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

c) For purposes of article 4.a), a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is on control of, is controlled by, is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case where beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the full power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

d) The Company may in particular enter into the following transactions:

- Borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- Advance, lend or deposit money or give credit to any Connected Company, including but not limited to mezzanine loans;

- Enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of the laws of Luxembourg;

- Enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements, under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

- Enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, managements agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, in relation to the area described above;

It is being understood that in any case the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulatory activity of the financial sector.

e) The Company may also invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg or abroad and acquire or sell or other dispose and hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, amongst others, the subscription and the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever and administrate, develop and manage such holding of interests.

f) In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of the specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies

Art. 5. The company is established for an unlimited period.**Art. 6.** The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into two hundred fifty (250) shares of fifty euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All Shares will have equal rights.

Art. 7. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.**Art. 8.** Shares may be freely transferred, in case of a single Shareholder.

Transfer of Shares inter vivos to non- Shareholders may only be made by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the Law.

In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Board of Managers.

For all other matters reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

Art. 9. A Shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a Shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Art. 10. The death, the suspension of civil rights, the bankruptcy or the failure of one of the Shareholders do not put an end to the Company.

Art. 11. The Company is administrated by one or more managers (gérants), who need not be Shareholders (each a manager and collectively the Managers). They are appointed by the general meeting of Shareholders for an undefined period and they can be removed at any time without cause.

In case of plurality of Managers, they will constitute a Board of Managers.

In case of plurality of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

Art. 12. In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager and in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of Managers, by any two Managers.

Art. 13. The sole Manager or, in the case of plurality of Managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The sole Manager or, in the case of plurality of Managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 14. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Excerpts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Art. 15. Decisions of Shareholders are being taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management.

No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the Shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

As long as the company has only one Shareholder the sole Shareholder will exercise the powers reserved by law or by the present statutes to the general meeting of Shareholders.

The resolutions taken by the sole Shareholder will be set down in the form of minutes.

Art. 16. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Art. 17. The accounting year of the company starts on the first of January and ends on the last day of December each year. However, the first financial year starts on the day of the incorporation of the company and shall end on December 31st, 2007.

Art. 18. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

The Board of Managers may however to the extent permitted by Luxembourg law decide to pay interim dividends.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

In case of dissolution of the company each Shareholder will draw, before any distribution, the nominal amount of his Shares in the capital; the surplus shall be divided in proportion to the invested capital of the Shareholders. Should the net assets not allow the reimbursement of the capital, the distribution will take place in proportion to the initial investments.

Art. 20. In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be Shareholders, designated by the meeting of Shareholders at the majority defined by Article 142 of the Law of August 10th 1915 and of its modifying laws. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Art. 21. The parties will refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

Subscription

The statutes having thus been established; the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows:

Shares:	Shares
BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS,	250

All the Shares have been paid up of one hundred per cent (100%), whereof the sole Shareholder gives itself receipt and discharge.

The notary executing this deed specifically acknowledges that the Company has, as of now, the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) at its disposal, proof of which is furnished.

Estimation - Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation, are estimated at approximately one thousand (1,000.-) euro.

Extraordinary General Meeting

After the Articles of Association have thus been drawn up, the above named Shareholder exercising the powers of the general meeting has passed the following resolutions:

1) Has been elected manager (gérant) of the Company for an undetermined period:

Mr Pascal Marty, manager, born in Narbonne (France) on 12 July 1969, residing at 21, boulevard de la Madeleine, 75001 Paris, France.

He is invested with the broadest powers to act in the name of the Company by his sole signature.

2) The registered office of the company is fixed at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil statute and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le quatre juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 4, rue Alphone Weicker, L-2721 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.507, représentée par Mme Caroline Bonald, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de: BABCOCK & BROWN LUMIERE S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg ville. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord des Associés.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Cependant, le Gérant unique ou en cas de pluralité des Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la ville de Luxembourg.

Art. 4. L'objet de la Société est:

a) De fournir tout financement direct ou indirect et/ou tous services financiers ainsi que toute assistance administrative lies à ceux-ci, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommées les «Sociétés Apparentées») et chacune une «Société Apparentée») dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

b) D'acquérir et détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres activités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participations, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer cette détention d'intérêts.

c) Pour les besoins de l'article 4.a), une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, d'une manière directe ou indirecte, détient est détenue par, contrôle, est contrôlée par, est sous un contrôle commun avec la Société ou est contrôlée par un associé ou actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire ou trustee, gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou tout autre moyen.

d) La Société pourra, en particulier, effectuer les opérations suivantes:

- emprunter sous toute forme ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, notamment par l'émission d'obligations, de titres de dettes (notes) de billets à ordre (promissory notes), de certificats (certificates) et d'autres instruments de dettes ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter ou déposer des fonds ou octroyer du crédit à toute société Sociétés Apparentées, en ce compris, sans y être limité, des fonds mezzanines;

- accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement formel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de Sociétés Apparentées, et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites apportées par la loi luxembourgeoise;

- entrer dans toute forme de contrats dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

- conclure des contrats et notamment, des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de substitution, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus.

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

e) La Société pourra aussi investir dans des biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et acquérir ou vendre ou tout autre acte de disposition et détenir, directement ou indirectement, tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, et d'administrer, développer et gérer de telle détention d'intérêts.

f) Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participation financières.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par deux cent cinquante parts sociales (250) de cinquante euros (EUR 50,-) chacune. (ci-après désignées les Parts). Il est fait ci-après référence aux détenteurs de Parts comme Associés.

Outre le capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission est à la libre disposition des Associés.

Toutes les Parts donnent droit à des droits égaux.

Art. 7. Envers la Société, les Parts de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 8. En cas d'Associé unique, les Parts de la Société sont librement transmissibles.

La cession de Parts inter vivos à des non-Associés ne peut se faire que dans le respect des exigences des Articles 189 et 190 de la Loi.

De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou accorder des garanties sur les Parts qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Conseil de Gérance.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 9. Un Associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un Associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des Associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants nommés par résolution de l'Associé (des Associés) (chacun un Gérant et ensemble les Gérants). En cas de pluralité de Gérants, ils constitueront un Conseil de Gérance.

En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

Le Gérant n'a pas besoin d'être Associé. Le Gérant est révocable à tout moment avec ou sans motif sur décision de l'Associé (des Associés).

Art. 12. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que cela soit conforme aux dispositions de cet Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers en cas de Gérant unique par la signature du Gérant unique, et en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir sera délégué, en cas de Gérant unique, par le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par deux Gérants.

Art. 13. Le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants peuvent déléguer leur(s) pouvoir(s) pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants détermineront les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

Art. 14. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit.

Le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants peuvent déléguer leur(s) pouvoir(s) pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants détermineront les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

Tout Gérant peut participer aux réunions du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par lettre un autre Gérant comme son représentant. Un Gérant peut aussi nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être ultérieurement confirmé par écrit.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple.

L'utilisation de l'équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque Gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par les autres Gérants participants qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque Gérant participant est considéré comme présent et autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance doit être signé par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits doivent être certifiés par tout Gérant ou par toute personne nommée par tout Gérant ou durant une réunion du Conseil de Gérance.

Art. 15. Les décisions des Associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des Associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul Associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des Associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'Associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

Art. 16. En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quelque soit le nombre de Parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnel au nombre de Parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toute autre disposition de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2007.

Art. 18. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des Associés.

Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que des Statuts, les Gérants pourront proposer que ces fonds disponibles soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

Le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes dans la mesure de ce qui est permis par le droit luxembourgeois.

Art. 19. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

En cas de dissolution de la Société, chaque Associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des Associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, désignés par l'assemblée des Associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, le comparant souscrit l'intégralité du capital comme suit:

	Parts
BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS S.à r.l.,	250

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, ce dont l'Associé unique se donne quittance et décharge:

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il lui en a été justifié.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'Associé préqualifié, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Pascal Marty, gérant, né à Narbonne (France) le 12 juillet 1969, résidant au 21, boulevard de la Madeleine, 75001 Paris, France.

La société est valablement engagée par la seule signature du Gérant Unique. Il peut déléguer des pouvoirs à des tiers.

2) Le siège social est établi au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Bonald, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007. LAC /2007/11314. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 juin 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007069728/202/386.

(070073644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

EVIDENCE, Stratégie et Communication s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 350, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 128.543.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le trente et un mai.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Monsieur Michael Soldi, conseiller en communication, né à Mont-Saint-Martin (France), le 3 juin 1964, demeurant à L-3358 Leudelange, 29, rue du Lavoir.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre I^{er} : Raison sociale, objet, siège, durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet d'offrir tout service en rapport avec la communication d'entreprise interne et externe, la stratégie de communication et la stratégie commerciale, la gestion de l'image de marque, ainsi que les outils et supports

en rapport à ces activités, le marketing, la publicité, la rédaction de documents internes ou externes, l'organisation d'événements, les relations publiques, les nouvelles technologies de l'information, de même que la production ou la vente d'outils liés à ces activités, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra faire généralement procéder à toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe.

Art. 3. La société prend la dénomination de EVIDENCE, Stratégie et Communication s.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II: Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III: Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV: Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14 . A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V: Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI: Dissolution, liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2007.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Michael Soldi, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Michael Soldi, préqualifié, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- Monsieur Hervé Hagen, responsable commercial, né à Thionville (France), le 1^{er} mai 1970, demeurant à F-57000 Metz, 25, rue du Grand Wad, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique.
- 4.- Le siège social est établi à L-1940 Luxembourg, 350, route de Longwy.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Soldi, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 4 juin 2007. Relation: CAP/2007/1183. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 13 juin 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007070513/236/127.

(070075599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Fiparmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 70.642.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007070840/657/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03785. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

FUGRO ECO CONSULT, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 49.402.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 23 novembre 1994, acte publié au Mémorial C n^o 94 du 7 mars 1995, modifiée par devant le même notaire en date du 23 décembre 1998, acte publié au Mémorial C n^o 239 du 7 avril 1999, modifiée par acte sous seing privé en date du 19 juillet 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n^o 184 du 1^{er} février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

Pour FUGRO ECO CONSULT

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007070829/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF02981. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

FIP Global Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.101.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société le 16 mai 2007 à 10.00 heures

L'assemblée décide d'accepter la démission de M. Roberto Manciocchi, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg de son poste d'Administrateur.

L'Assemblée décide de nommer comme nouvel Administrateur, M. Jean-Marc Debaty avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg, qui par la présente accepte la nomination et terminera le mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle statutaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2007069516/536/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01073. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.
